



# 12 jours de formation pour tous les salariés : un droit, pas une faveur !

## FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE : POUR NE PLUS SUBIR, POUR COMPRENDRE, POUR AGIR !

Vous êtes salariés ? Vous avez des questions sur vos droits, vos conditions de travail, les décisions de notre direction ? La CGT vous propose une formation accessible à toutes et tous, **avec maintien de salaire**, pour vous outiller face aux réalités du monde du travail.

*« La formation syndicale, c'est l'école de la dignité au travail. »*

### Ce que dit le Code du travail dans son Article L2145-5 :

**Tout salarié** qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formations syndicales organisées soit par des centres rattachés aux organisations syndicales soit par des instituts spécialisés, **a droit**, sur sa demande, à **un ou plusieurs congés**.




**Chaque salarié doit pouvoir bénéficier de 12 jours de formation par an, pour se former, évoluer, se reconverter ou s'émanciper.**

### Pourquoi c'est utile ?

- ➔ Comprendre les mécanismes qui dégradent nos conditions de travail : sous-effectifs, pressions, restructurations
- ➔ Connaître ses droits : contrat, congés, CSE, santé au travail, salaires
- ➔ Savoir se défendre et s'exprimer collectivement
- ➔ Rencontrer d'autres salariés, partager des expériences, construire des solidarités

**La formation syndicale, ce n'est pas réservé aux "experts" ou aux "mandatés", c'est un droit pour tous les salariés. C'est une chance de se former, de comprendre, de ne plus rester seul.**

**L'ignorance est l'arme des puissants. La connaissance est celle des travailleurs.**

 **Vous êtes intéressés ?**  
**N'hésitez pas, contactez**  
**vos élus CGT.**



**POUR TES DROITS**

Tel : 02.51.65.87.13

Poste interne : 53872

cgt.fleury.michon@wanadoo.fr



## Syndiquez-vous :

<https://cgtfleurymichon.syndicatcgt.fr/>

